



## **Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 10 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de février à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 3 février 2023.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; François FONTAINE ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Jean-Claude DENIE

Étaient également présents : Hélène SEIGNER (Responsable du service patrimoine bâti / Guérande) ; Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusée : Caroline LEBEAU

Secrétaire de séance : Denis LENORMAND

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023 – Budget Principal**

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

#### Slide 3 :

Jean-Claude DENIE interroge l'assemblée sur la prise en charge financière de l'activité voile de l'école élémentaire. Cap Atlantique ne devait-il pas la prendre en charge ?

Claude BODET répond que la commission sportive de Cap Atlantique se réunira prochainement et qu'elle devrait prendre une décision sur ce point. Si la réponse est positive, la mise en place pourrait avoir lieu en septembre 2023. Il y aura peut-être un effet rétroactif pour le Syndicat.

Monsieur le Président souligne que l'enveloppe de subventions aux associations est en hausse, preuve du soutien du Syndicat au milieu associatif.

#### Slide 8 :

Monsieur le Président indique que les enveloppes de talons indiquées dans le plan pluriannuel d'investissement peuvent être réaffectées sur un autre investissement au besoin.

Il est également indiqué que le coût de l'APS a augmenté de 54% par rapport aux prévisions initiales. Cette augmentation est due à la hausse de l'indice BT07.

Jean-Claude DENIE trouve cette actualisation trop pessimiste, il prévoit une hausse de 15 à 20% des coûts. Monsieur le Président rappelle que le coût des travaux de la salle Jean Ménager à Guérande a connu une augmentation de 700 000€ entre la prévision initiale et le coût final. Pour l'APS de la Madeleine, il s'agit pour l'instant d'une estimation, les prévisions budgétaires et le PPI 2024 seront actualisés après la réalisation des études.



Claude BODET rappelle que des travaux rue des Dolmens sont prévus en 2023 préalablement à une réfection de voirie globale prévue en 2027. Hélène SEIGNER souligne que les travaux prévus en 2022 sont une sécurisation simple et une réfection de voirie allant de la place l'Abbé Loiseau à l'allée des Typhas.

Intervention de Jean-Claude DENIE :

« Nous constatons que le Plan Pluriannuel d'Investissement qui s'étale jusqu'en 2027 ne prévoit toujours pas de financement pour le terrain synthétique. Ce qui nous laisse une espérance de réalisation à l'horizon, peut-être 2030, voir 2032. Soit dans 10 longues années.

Pensez-vous que dans 10 ans, chers collègues, avec les infrastructures qui sont mises à disposition des éducateurs du club aujourd'hui, ils auront réussi à conserver leurs licenciés et leurs équipes de U18 en régionale 1. Dans l'état actuel des choses je pense que c'est mission impossible avec 400 licenciés.

Nous constatons que l'état de surface des terrains aujourd'hui ne permet plus aux éducateurs d'entraîner sérieusement leurs équipes sans risque de blessures.

Les dirigeants et les éducateurs de l'ASMF ont besoin d'aide.

Devant cette urgence, car il en va même de la vie du club, croyez-vous que les dirigeants vont réussir à fidéliser et garder leurs éducateurs et à conserver leurs jeunes joueurs qui sont aujourd'hui leurs fleurons car évoluant en Régionale 1 avec Saint-Nazaire, Chateaubriant, Challans, Laval, Cholet, Vertou et Carquefou.

J'ai lu que la FFF remettait 16 millions d'euros pour financer des terrains de foot à 5, je vous demande de reconsidérer la situation et d'inscrire au budget 2023 et 2024, la réalisation de 2 terrains de foot à 5.

Le coût estimé de ce genre de terrain est de 100 000 € l'unité. La FFF subventionne à hauteur de 40%. Ce qui ferait un investissement de 120 000 € pour le SIVOM sur 2023 et 2024.

Aussi je vous demande de réfléchir très sérieusement à cette demande, ceci permettrait au moins aux éducateurs d'entraîner leurs équipes sur des surfaces de qualité et par tous les temps et par la même de laisser se reposer les surfaces en pelouses naturelles.

Par ailleurs, pensez-vous normal que lorsque les dirigeants du club de l'ASMF relatent à un élu en responsabilité, toutes les difficultés et les impossibilités qu'ils rencontrent pour assurer les entraînements et les matchs des 400 licenciés en raison de l'état des terrains en herbes, qui n'ont jamais été en aussi mauvais état et qui font l'objet d'arrêtés d'interdiction de les utiliser dès que les conditions météorologiques deviennent mauvaises.

Pensez-vous que cet élu en responsabilité, répondent aux dirigeants qu'il faudra peut-être dans les années à venir se limiter à 250 licenciés.

Sous quels critères, pourrions-nous faire une chose pareille ?

Sous quels critères pourrions-nous laisser au bord de la route des jeunes passionnés de football qui n'ont pas tous les moyens de jouer dans l'élite mais que la passion dévore et qui sont l'âme même de notre club de l'ASMF ?

Comment le club de l'ASMF pourrait aller à l'encontre d'aide et d'assistance publique auprès de nos jeunes pour les éduquer, les former et leur faire vivre leur passion ?

Comment nous mes chers collègues, pourrions-nous assumer un tel discours qui va à l'encontre de nos engagements politiques. »

Denis Lenormand indique que les investissements du mandat se concentrent sur le domaine scolaire avec la construction de l'APS et la rénovation énergétique de l'école maternelle. Les investissements indiqués dans le PPI ont été arbitrés selon les capacités techniques, humaines et financières du SIVOM. Si ce dernier obtient des subventions intéressantes pour ses travaux,



l'installation de terrains de foot à 5 pourra être envisagée. Le Syndicat n'a pas les moyens financiers de réaliser un terrain de foot synthétique.

Jean-Claude DENIE propose de recourir à l'emprunt pour ce projet. Denis LENORMAND indique que le SIVOM devra déjà y avoir recours pour les travaux de rénovation énergétique. Guérande et Saint-Lyphard n'ont pas les moyens d'autofinancer ces investissements.

Monsieur le Président ajoute que s'il y a de bonnes nouvelles sur les financements des projets du PPI alors la priorité n°1 sera pour le club de foot de la Madeleine avec la réalisation de terrains de foot à 5. Pas d'indication dans le PPI tant que nous n'avons pas les moyens de le financer. De plus, la réalisation d'un terrain de foot synthétique sur la Madeleine entraînera par principe de réciprocité la réalisation d'un terrain de foot synthétique sur Guérande.

Monsieur le Président indique que les propos tenus par l'élu en responsabilité concernant les effectifs de l'ASMF n'engagent que cet élu. Ce n'est pas la pensée de cette assemblée.

Jean-Claude DENIE indique également que s'il n'était pas intervenu sur les travaux rue des Parcs Neufs, ceux-ci ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, ils n'étaient pas conformes aux promesses qui avaient été faites aux madeleinois. Le trottoir de gauche lorsque l'on monte la rue ne devait pas être traité. Nicolas CRIAUD répond que le coût des travaux en a été impacté et qu'il a fallu arbitrer sur des travaux prévus en 2022. Denis LENORMAND ajoute qu'un certain nombre d'information sur nos travaux est communiqué en commission travaux et qu'il faut faire confiance à nos techniciens.

Claude BODET clôture ce débat en indiquant que le futur gros projet du SIVOM sera le terrain de football synthétique, l'assemblée est d'accord. Pour le terrain de foot à 5, le Département peut le financer de manière intéressante mais il n'y a aucune garantie.

Après avoir pris connaissance et débattu des orientations budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal du SIVOM de la Madeleine, le Comité Syndical PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

VOTE : UNANIMITE

## **2 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023 – Budget Annexe vente d'électricité**

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Thomas LEMONNIER précise que les recettes de ce budget s'élèvent environ à 19 000 euros.

Après avoir pris connaissance et débattu des orientations budgétaires de l'exercice 2023 du budget annexe vente d'électricité du SIVOM de la Madeleine, le Comité Syndical PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

VOTE : UNANIMITE

## **3 – Demande de subventions en vue de la construction d'un accueil périscolaire**

Hélène SEIGNER présente l'implantation proposée de l'accueil périscolaire :



L'avantage de cet emplacement est d'être au plus près des écoles et donc d'éviter deux transports quotidiens des enfants et également de minimiser la surface nécessaire à créer car il y aura une mutualisation avec les locaux de l'école.

Création entre 190 et 200 m<sup>2</sup> de surface en modulaire qui se répartit de la façon suivante :

	SU modulaires à créer (m <sup>2</sup> )	Observations
Hall	15	pour accueil parents/enfants et vestiaire
Bureau direction	15	
Vestiaires personnel	15	pour 12 agents
WC adultes	10	rappel en plus des WC existants
WC enfants	15	rappel en plus des WC existants
Grande salle	90	salle pour les regroupements matin et soir
Tisanerie	15	
Rangement	15	Local à risque moyen
<b>total</b>	<b>190</b>	

Il y aura une modification de la clôture sur le domaine public afin d'intégrer le bâtiment dans l'enceinte scolaire afin que les enfants soient sécurisés au niveau des cours, cela nécessite également de modifier un accès pompier.

Objectif : Lacement de la maîtrise d'œuvre après avoir obtenu l'accord du Comité Syndical et avoir les marchés de travaux signés pour la fin de l'année 2023. Mise en service en septembre 2024.



Claude BODET demande la capacité d'accueil du nouvel APS. Hélène SEIGNER répond que la capacité est de 150 enfants.

Jean-Claude DENIE demande quel sera l'espace utilisé par l'APS au sein des écoles. Hélène SEIGNER répond que l'objectif est pour les maternelles d'utiliser la salle de motricité, et pour les élémentaires, la cour. Si jamais le nouvel APS avait été distingué des écoles, il aurait fallu pour accueillir 150 enfants, créer une surface de 500 m<sup>2</sup>. L'idée est de rationaliser les surfaces.

Claude BODET indique qu'il s'agit d'une urgence car l'APS n'est pas aux normes et la fréquentation est très élevée. Actuellement, l'APS accueille environ 130 enfants, il y a donc 20 places supplémentaires qui seront créées.

Le projet a été travaillé en concertation avec les services de Guérande et de Saint-Lyphard, il nécessite également de prendre en compte les enfants de l'école privée.

Monsieur le Président souligne que la salle Saint-Joseph sera à nouveau disponible aux associations à partir de septembre 2024. Il remercie leurs patiences et leurs compréhensions pendant cette période.

Monsieur le Président a rencontré le Sous-Préfet, il a accentué la demande de financement du SIVOM de la Madeleine et sur le fait que le Syndicat n'a jamais fait de demande de subventions. Considérant cela, il espère que la réponse de la Préfecture sera à la hauteur. La notification devrait avoir lieu vers le mois de mars/avril.

Jean-Noël DESBOIS demande si le taux de 35% affiché est le taux qui sera obtenu. Monsieur le Président précise qu'il s'agit du taux de subvention maximal et que le montant subventionné peut être inférieur.

Monsieur le Président indique que la caisse d'allocations familiales sera également sollicitée, celle-ci peut subventionner le projet à hauteur de 30%.

Les membres de l'assemblée sont favorables à la demande de subventions et précisent qu'ils autorisent donc le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire.

VOTE : UNANIMITE

#### **4 – Les AESH doivent retrouver un employeur unique : L'Education Nationale**

Ce vœu a déjà été formulé par les Communes de Saint-Lyphard et de Guérande au sein de leurs conseils municipaux respectifs.

Monsieur le Président indique que beaucoup de Communes ont formulés ce vœu.

Claude BODET indique que cette question a déjà été soulevée au Sénat et à l'Assemblée Nationale, mais que pour l'instant les réponses apportées sont ambiguës de la part du Ministère de l'Education Nationale.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures.

**Denis LENORMAND**  
Secrétaire de séance



